



# REDHAC

## RESEAU DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN AFRIQUE CENTRALE



### *Human Rights Defenders Network in Central Africa*

**Douala-Cameroun le 28 Août 2015** : Ratification du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples portant création d'une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

#### **DECLARATION :**

Depuis le 08 Mai 2014, le **Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)** est membre de la Coalition pour une Cour Africaine Efficace et a mené ce plaidoyer afin que les Etats de l'Afrique Centrale ratifient cet instrument et fassent LA DECLARATION PUBLIQUE DE L'ARTICLE 34(6).

#### **Rappel des faits :**

Dans une Déclaration du 31 juillet 2014, le **Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)** se félicitait d'une part de l'adoption de la loi n° 2014/013 du 16 juillet 2014 autorisant le Président de la République à ratifier cet instrument et d'autre part du décret d'application n° 2014/266 du 22 juillet 2014, pris par le Président de la République.

#### **Nouvelle information :**

Le 09 Décembre 2014, le Président de la République du Cameroun par lettre à la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a confirmé cette ratification.

Le **Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)** en tant que membre de la Coalition prend acte de cette confirmation et exhorte l'Etat du Cameroun à faire LA DECLARATION PUBLIQUE DE L'ARTICLE 34(6) donnant droit à la saisine directe de la Cour par les individus et les ONGs car permettre aux individus et ONGs de saisir directement la Cour Africaine équivaut à mener une lutte efficace contre l'impunité et les attentes graves aux Droits de l'Homme.

Par ailleurs, le **Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC)** demande aux autres pays de l'Afrique Centrale à savoir :

- La République Centrafricaine ;
- La République Démocratique du Congo ;
- Le Tchad.

De ratifier cet instrument Africain et de faire LA DECLARATION PUBLIQUE DE L'ARTICLE 34(6)

**Fait à Douala, le 28 Août 2015**

Me Alice Nkom

Me Baudoin KIPAKA

Guy DANGAVO

Maximilienne Ngo MBE

PCA (Cameroun)

Vice-Président (RDC)

Point Focal (RCA)

Directrice Exécutive

Cameroun-Région du Littoral-Ville de Douala -En face SGBC Bali - Derrière la Station Total -1° Villa Portail Marron  
N° de récépissé : 6321/2010/RDDA/C19/BAPP

Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples(CADHP)

Membre de la Coalition pour une Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples efficace

B.P. 2863 Douala-Cameroun -Tél. B.: (00237) 233 42 64 04 – Mob. : (00237) 693 54 83 66/696 08 02 73

Email: [redhac.executifdhafricentrale@gmail.com](mailto:redhac.executifdhafricentrale@gmail.com) - Site Web: [www.redhac.org](http://www.redhac.org)